

CONSEIL MUNICIPAL

13 mai 2011

Nombre de Conseillers
en exercice: 15
présents: 13
votants: 14

Le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq mai deux mil onze, s'est réuni en réunion ordinaire le treize mai deux mil onze, à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur Daniel GRAVELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: Isabelle BERLIN, Rémi CHABANNE, Nathalie DUBOIS, Philippe FROMION, Daniel GRAVELET, Valérie JUGAND, Yves MASSEREAU, Pascal MILLET, Claude MOREAU, Guillaume OPIGEZ, Catherine PAQUET, Francis PONS, Mireille TURPIN.

EXCUSES : Hélène CHABARD, Sandrine LEZIAN.

POUVOIRS : Sandrine LEZIAN donne pouvoir à Isabelle BERLIN.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Valérie JUGAND.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2011.

Monsieur PONS demande à ce qu'une précision soit apportée concernant le point 8 « Vote des trois taxes locales », à savoir que la décision a été votée par le conseil municipal comme suit :

POUR : 10

CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

1-Vote du compte administratif 2010

Pascal MILLET, Adjoint chargé des finances présente le compte administratif 2010:

Section Investissement :

Dépenses : 219 582.78 €

Recettes : 122 258.77 €

Déficit : 97 324.01 €

Section Fonctionnement :

Dépenses : 468 319.13 €

Recettes : 547 385.35 €

Excédent : 79 066.22 €

Le résultat de clôture de l'exercice précédent 2009 étant excédentaire, le résultat de clôture de l'exercice 2010 présente un excédent de clôture global de 183 978.09 € réparti comme suit :

Excédent d'Investissement BP 2011 : 183 978.09 €

POUR : 14

2-Vote du compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 14

Il est demandé à Pascal MILLET qu'une nouvelle réunion de présentation détaillée du compte administratif 2010 soit effectuée. Sont intéressés Catherine PAQUET, Francis PONS, Rémi CHABANNE, Daniel GRAVELET, Sandrine LEZIAN, Mireille TURPIN.

3-Enquête publique concernant la modification du PLU de Morthomiers

Monsieur GRAVELET donne lecture du rapport de Monsieur Yves PROFFIT, Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique concernant la modification du PLU.

Pour rappel concernant la modification du PLU, certains secteurs naturels classés en zone naturelle N sont incompatibles avec le projet d'implantation d'une structure temporaire permettant le transport des matériaux d'extraction entre le site de la carrière de Villeneuve-sur-Cher (Bois du Montet) et le site de traitement du Subdray (lieu-dit « Les usages »).

La modification comporte :

- la création d'un secteur zone N spécifique, dénommée Nt, portant sur les parcelles concernées par le passage de la structure de transport,
- Un complément porté au règlement d'urbanisme autorisant la réalisation de cette structure.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier d'enquête publique.

Le Conseil donne un avis favorable sous réserve que l'opération concernée fasse l'objet d'un aménagement paysager pour camoufler le tapis transporteur et que ce dernier ne devienne pas une installation pérenne.

POUR : 14

4 -Enquête publique concernant la création d'un parc éolien

Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique est ouverte pour la création d'un parc éolien constitué de 8 éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Lazenay, Cerbois et Limeux. Cette enquête se déroule du 10 mai au 15 juin 2011.

Le dossier de présentation de l'enquête est disponible en Mairie de Morthomiers.

5 -Mise à disposition des biens de la commune de Morthomiers à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus

Monsieur le Maire donne lecture de l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers mis à disposition par la Commune de Morthomiers à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, dans le cadre de l'exercice de sa compétence environnement.

A la lecture, il semblerait que l'inventaire soit imprécis et /ou erroné.

De fait, une liste plus détaillée sera demandée à Bourges Plus.

Il est donc décidé de reporter la prise de décision sur ce point en attendant de Bourges Plus l'obtention de renseignements complémentaires.

6-Bail avec le conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre

Pascal Millet, 1^{er} adjoint, explique que le Site du Tusiau devrait être classé en zone naturelle d'ici la fin d'année.

Une réunion de présentation par le Conservatoire du patrimoine, à laquelle étaient conviés tous les conseillers, s'est déroulée le 5 mai dernier.

Il est proposé à la Commune de conclure un bail emphytéotique administratif avec le Conservatoire Naturel de la Région Centre.

Ce bail permet de transférer l'entretien ainsi que la gestion générale du Tusiau au Conservatoire naturel de la Région Centre. La Commune reste propriétaire du site et celui-ci restera accessible à tous.

Le bail doit comporter 3 éléments essentiels :

- le coût de la location,
- la durée du bail entre 18 et 99 ans,
- les contraintes particulières pour chacune des parties

Sur ce point, le Conseil municipal exprime le souhait d'être concerté en amont en cas d'arrêtés de restrictions et/ou interdictions de la part du Conservatoire.

Le conseil municipal donne son accord pour la gestion du Tusiau par le Conservatoire Naturel de la région Centre

POUR : 14

Le Conseil accorde la location du site au Conservatoire au coût de 1 € par an

POUR : 14

La durée du bail de location est fixée à 99 ans

POUR : 12

ABSTENTIONS : 2

Une réunion sera organisée pour présenter le contenu du bail de location avant signature.

7-Subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions à l'Olympique Morthomiers pour la fête de la musique et le 13 juillet :

- 850 € pour le 13 juillet
- Un montant de 1 000 € pour la fête de la musique répartis comme suit :
 - 150 € pour la danse orientale
 - 450 € pour le groupe LIPO
 - 400 € pour un 3^{me} groupe à définir.

POUR :14

8-Bâtiment multi-activités

Présentation par Mr le Maire et Pascal MILLET, 1^{er} adjoint, du retroplanning concernant le bâtiment multi-activités établi par Mr Francis OUHAYOUN, architecte en charge du projet.

Les demandes de subventions correspondantes ont été transmises en avril dernier.

La Municipalité décide d'attendre les réponses d'attribution de financement jusqu'au 15 octobre 2011. Passée cette date, le Conseil se prononcera sur la poursuite ou non du projet, en fonction des fonds attribués.

POUR : 14

9-Trottoirs Chemin des Crias

Présentation du devis TPBC concernant la pose de trottoirs Chemin des Crias pour un montant de 3 763.57€. Le Conseil valide ce devis et décide d'effectuer les travaux,

POUR : 14

10-Grilles d'évacuation route de Villeneuve

Conformément au projet initial, il est proposé au conseil de changer les grilles d'évacuation à l'entrée d'une propriété route de Villeneuve pour un montant de 1 500 €, permettant ainsi de finir les travaux entamés dans ce secteur. Le Conseil valide ce projet et commande les travaux.

POUR : 14

11-Divers

- Dans le cadre de l'instruction du permis de construire du bâtiment multi-activités ERDF demande des renseignements complémentaires concernant la puissance de raccordement de la future construction. Renseignements techniques pris auprès de M. Francis PONS, le bâtiment pourra être raccordé aux branchements existants de la mairie (TARIF JAUNE 60 Kva),
- Pour les travaux route de Villeneuve, le montant facturé est inférieur de 2 800 € par rapport au devis de base,
- Madame LEGER du Soubeau a signalé auprès de Catherine PAQUET, conseillère municipale, la présence de nids de poule sur le Chemin Communal menant à sa propriété et demande à la Municipalité d'intervenir pour la réalisation des travaux nécessaires. Il est rappelé que l'entretien de cette voie est effectué gracieusement par la Société GSM depuis plusieurs années. Contact sera pris avec GSM pour nous aider à réaliser les travaux,
- Est évoqué la nécessité d'intégrer, dans la prochaine note d'informations municipale, un rappel aux habitants des règles de vie en communauté nécessaires au bien-être, au respect et à la sécurité de chacun (heures de tonte, règles concernant le brûlage, chiens errants, chiens catégorisés.....),
- Catherine PAQUET souhaite être informée de l'avancement de la démarche de conciliation avec Mlle Marjory LEGROS, adjoint administratif à la Maire de Morthomiers. Monsieur le Maire et Pascal MILLET, 1^{er} adjoint, expliquent au Conseil les motifs du conflit en cours, leurs points de vue sur le sujet ainsi que leurs intentions concernant le dénouement amiable de celui-ci dans le respect des personnes et pour le bon fonctionnement du service.

Prochain Conseil municipal le 1^{er} juillet 2011 à 18h45.

Fin de séance à 21h40.

